



COMMUNIQUE DE PRESSE

MOBILISATION DES FORCES DE L'ORDRE LORS DE L'ÉDITION 2021 DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE.

Paris, le 21 juin 2021

La 40^{ème} fête de la musique se déroulera ce 21 juin à Paris et sera soumise à un protocole sanitaire strict.

Le couvre-feu a été levé à compter du dimanche 20 juin 2021 et ne s'appliquera donc pas à cet évènement.

Toutefois, certaines restrictions sont maintenues :

Les rassemblements de personnes sur la voie publique sont limités à 10 personnes. Les concerts amateurs sur la voie publique sont donc interdits, afin de ne pas créer de tels rassemblements.

Des concerts pourront être organisés en intérieur ou dehors, uniquement au sein d'espaces périmétrés, avec un public assis et dans le respect du protocole élaboré par le ministère de la Culture, en respectant le nombre maximal de personnes pouvant être accueillies conformément à la réglementation sanitaire, et en assurant la distanciation entre les personnes. A ce titre, neuf évènements ont été autorisés dans l'espace public à Paris.

Des concerts pourront également être organisés dans les bars et restaurants, avec un public assis conformément aux règles actuelles de fonctionnement de ces établissements. Les exploitants devront s'assurer que les concerts qu'ils organisent ne se traduisent pas par des attroupements au sein et aux abords des établissements.

Le port du masque reste obligatoire dans les lieux de passage, denses ou mettant des personnes en contact prolongé, et dans tous les lieux clos.

Un dispositif spécifique mobilisera 2300 policiers et gendarmes chargés de veiller au respect de ces règles.

La vigilance de chacune et chacun dans le respect des gestes barrière est essentielle pour limiter durablement la circulation du virus.

Contact presse

Préfecture de Police

Tél : 01 53 71 28 73

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris